

## LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

# Un 5 \$ qui en cacheraït d'autres...

Anne-Marie Brunelle

**«Nous rendons ces services accessibles, dès septembre 1998, à tous les enfants qui fréquentent la maternelle ou une école primaire du secteur public», a annoncé en avril la ministre de l'Éducation et de la Famille et de l'Enfance, Pauline Marois en présentant les places à 5\$ par jour dans les services de garde en milieu scolaire. Une bonne nouvelle pour les parents? Pas si sûr.**

Il semble en effet que les parents ne doivent pas s'attendre à recevoir le même service pour 25\$ par semaine. Et dans bien des cas la facture sera de toute façon plus élevée. «Avec son projet, la ministre paie pour 5 heures de service de garde, par jour, c'est parfois suffisant, mais dans les régions urbaines, par exemple, les besoins sont plus grands»,

explique Denis Pouliot, de la Fédération des commissions scolaires. «Ce sera donc aux commissions scolaires d'assumer l'odieux de charger les frais supplémentaires aux parents», poursuit-il.

Ce que la ministre ne dit pas lorsqu'elle parle de 5\$ par jour, c'est que les heures additionnelles, la semaine de relâche et les sorties éducatives ne sont


plus comptées dans le financement accordé aux services de garde. Désormais, les parents devront les assumer.

Érick Laperrière, responsable du dossier à l'Association professionnelle du personnel de la CECM (APPA), affiliée à la CSN, est inquiet : «En fait, le nouveau régime est moins accessible pour les parents à faible et moyen revenu. Les parents les moins

fortunés payaient 2\$ par jour. Dorénavant, ils en paieront cinq.» De plus, le ministère a abaissé de 20 000\$ à 14 000\$, le revenu familial annuel pour avoir accès à une aide financière gouvernementale.

La Fédération des commissions scolaires a effectué un sondage auprès de ses membres en avril. Elle évalue le manque à gagner entre 20 millions \$ — si le nombre d'enfants fréquentant les services de garde se maintient à son chiffre actuel — et 44 M\$ dans le cas d'un «engouement» qui mènerait à un potentiel de 96 000 enfants sur une base régulière. «Évidemment, la mesure va entraîner de fortes pressions sur la gestion interne des services de garde. Dans bien des cas, il s'agira davantage de dépannage que de réelles réponses aux besoins des parents», poursuit Denis Pouliot.

Du côté du ministère de l'Éducation, on affirme que les prévisions budgétaires ont été effectuées sur les besoins de 80 % des enfants. «La grande majorité des enfants fréquentent le service de garde quatre heures par jour» explique Nicole Bastien, attachée de presse de la ministre Marois. Elle soutient que les sommes prévues, 40 millions de dollars, seront suffisantes.

Dans les services de garde, l'inquiétude est grande. Divers scénarios s'élaborent sur le terrain. Certains songent par exemple à imposer des frais d'inscription ou encore à augmenter, quand c'est possible, le nombre d'enfants sous la responsabilité d'une éducatrice. «Dans ce cas, on oublie le programme pédagogique. On risque de faire strictement de l'occupationnel. Genre, prends une feuille, pis dessine!», déclare Édith Chevarie, éducatrice. «Je n'ai pas hâte d'arriver avec une facture remplie de coûts supplémentaires auxquels les parents ne s'attendent pas», conclut Johanne Reid, coordonnatrice du service de garde Élan, à Montréal. 

**«Je n'ai pas hâte d'arriver avec une facture remplie de coûts supplémentaires auxquels les parents ne s'attendent pas»,**  
déclare Johanne Reid,  
coordonnatrice du service  
de garde Élan, à Montréal.